

Le moyen le plus efficace d'enrayer cette hémorragie est de trouver localement des nouvelles sources d'hydrocarbures, permettant d'effectuer cette substitution d'importations qui est si chère aux économistes.

C'est le but de PCAI. En deux ans, la filiale a mis sur pied des projets de prospection pétrolière dans un quinzaine de pays en développement, en Amérique, en Afrique et en Asie. Pour la plupart, il s'agit de travaux de prospection en mer, puisque l'"offshore" est la dernière grande frontière de la ruée vers l'or noir, et que la technologie canadienne y est bien adaptée: travaux de sondages sismiques, utilisant des navires qui traînent de longs câbles équipés de microphones pour recueillir les vibrations produites par des explosions de gaz comprimé, dont l'écho fournit des renseignements précis sur la structure des couches sous-marines; travaux de forage avec des plates-formes semi-submersibles ou des navires de forage.

La mer, nouvelle frontière de l'aide canadienne

Quelques mois seulement après l'annonce de la création de PCAI, à la Conférence de Nairobi sur l'Énergie, en août 1981, le premier ministre Trudeau lance une nouvelle initiative canadienne dans le même cadre Nord-Sud, à la Conférence du Commonwealth de Melbourne, en octobre de la même année: le Centre international pour le développement des océans (CIDO).

Le processus de mise sur pied prendra deux ans: en octobre 1983, le CIDO est incorporé en tant qu'organisme non-gouvernemental (ONG) financé à même les fonds de l'ACDI. Son mandat découle des propos mêmes du premier ministre: "Le Centre international de développement des océans (CIDO), dont le budget de fonctionnement, pour une période de cinq ans, serait de l'ordre de 20 millions de dollars canadiens, aurait pour fonction d'aider le pays en développement à tirer le meilleur parti du récent accroissement de leurs ressources marines, notamment pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires. Le Centre serait chargé de fournir les renseignements, la recherche, la formation et les services consultatifs nécessaires, et serait l'instrument permettant aux pays en développement de tirer profit, de façon tangible, de l'élargissement de leurs compétences territoriales, réalisé lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer."

La création du CIDO tombe à point, en effet, pour permettre aux pays du Tiers-Monde de concrétiser le plus rapidement possible les gains juridiques qu'ils ont connus à la Conférence sur le Droit de la Mer: droits souverains quant à l'exploitation de toutes les ressources des zones nationales jusqu'à 200 milles marins de leurs côtes, ainsi que des ressources du sous-sol de leur plateau continental, allant même au delà des 200 milles. Mais ces richesses nouvellement acquises ne vont pas sans bon nombre de responsabilités accrues; les pays côtiers doivent assurer la bonne gestion des voies navigables, la protection du milieu marin contre les polluants, la coordination des travaux de recherche scientifique en mer, l'accès aux ressources halieutiques excédentaires, et la conservation des diverses espèces de poissons et autres ressources vivantes, dont en particulier les mammifères marins et les grands pélagiques.